Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 3 juillet [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Gonnet *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (353)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 3 juillet [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27010

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27010?context=pdf

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction3 juillet 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGonnet
Lieu de destinationPéronne (Somme)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin annonce à Gonnet qu'il se rendra à Péronne le jour des débats. Il prie Gonnet de lui indiquer ce jour et d'éviter que l'affaire soit appelée le 15 juillet car c'est le jour de vérification des créances de la faillite du contrefacteur.

Mots-clés

Contrefaçon, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit), Voyage
Lieux citésPéronne (Somme)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGonnet
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéDroit/Justice
BiographieAvoué à Péronne (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Gonnez.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27010?context=pdf

j'ai fait saisir et les créanciers non privilégiés
n'auront rien

je me suis arrêté devant la dénonciation
de les frais dans la crainte de le rendre
justiciable des assises sans résultat utile
pour moi quel est votre avis sur ce point

je ne sais pas d'ailleurs s'il est possible que
la justice ferme les yeux au point de ne
pas trouver frauduleuse une ~~faillite~~ ~~banqueroute~~
semblable

demanche aura lieu la vente de son
mobilier

x. la vérification des créances de la faillite Degan doit avoir
lieu ~~dans~~ 15 courant je vous prie de me dire
s'il est des frais d'appel à sa charge ~~en Degan~~ qui
ne soient pas énumérés au jugement de la

v.

Verviers Monsieur audin
3 juillet vous savez que c'est le 15 courant que
la vérification des créances Degan vous ne
m'avez rien dit encore de la taxe des experts
je dois présenter un mémoire des frais de
procédure vous dans la possibilité de l'établir
si vous le pouvez veuillez me l'adresser ou me
mettre en mesure de pouvoir le faire

agr.

Péronne Monsieur Gonnet
3 juillet je ferai en sorte de me rendre à
péronne le jour que vous m'indiquerez
pour les débats avez seulement que l'appel
de la cause ait lieu ~~vers~~ 15 courant est
le jour de la vérification des créances de la
faillite du ~~contrefacteur~~

je vous adresserai les pièces nécessaires aussitôt
votre réponse

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27010?context=pdf